



Point d'avancement
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
À L'ÉGALITÉ ET À LA
CITOYENNETÉ (CIEC)

Janvier 2017

LA RÉPUBLIQUE AU QUOTIDIEN





**Consultez les 3 axes du Ciec
sur le Lab Égalité et Citoyenneté**

<http://lab-egalite-citoyennete.cget.gouv.fr>

-

VIVRE DANS LA RÉPUBLIQUE

-

LA RÉPUBLIQUE AU QUOTIDIEN

-

LA RÉPUBLIQUE POUR TOUS

-

DÉVELOPPER LES MESURES JUDICIAIRES ALTERNATIVES À L'INCARCÉRATION

Mesure CIEC #1

L'implication de la société civile dans la prise en charge de mesures de travaux d'intérêt général et de réparation pénale s'est traduite par la signature de 9 conventions nationales avec le ministère de la Justice.

En signant ces accords, les partenaires s'engagent, à leur initiative et sous leur responsabilité, à accueillir des personnes condamnées, contribuant ainsi à leur relèvement et à leur réinsertion sociale tout en diminuant la récidive. Ces conventions nationales ont enfin vocation à être déclinées localement par l'ensemble des acteurs concernés.

Emmaüs France, Armée du Salut & JC Decaux : des partenaires mobilisés pour la réinsertion sociale des personnes condamnées

Avec l'accueil de plus de 800 personnes effectuant un travail d'intérêt général (TIG) par an dans ses différentes structures, Emmaüs France propose aux personnes condamnées différentes missions de travaux d'intérêt général portant essentiellement sur la collecte, la réparation et la vente de produits de seconde main.

Dès 2013, la société JC Decaux s'était engagée, avec la Mairie de Paris, le procureur de la République et la Protection judiciaire de la jeunesse dans le dispositif « Tu casses, tu ré pares ». En alternative aux poursuites judiciaires, il s'agissait de permettre aux mineurs ayant dégradé les vélos en libre-service de suivre des stages de sensibilisation dans les ateliers de réparation de la société. Fort de son succès, la nouvelle convention vise à étendre le dispositif aux majeurs, soit dans le cadre d'une mesure de réparation pénale, soit d'une mesure de travail d'intérêt général.

La fondation de l'Armée du Salut accueille des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général depuis 1984. Pour ces dernières, au-delà de l'exécution d'une peine, c'est la possibilité de découvrir ou de se former à un métier en vue d'une éventuelle réinsertion à la fois sociale et professionnelle. Par exemple, à la Cité de Refuge - Centre Espoir (Paris), les personnes condamnées effectuent des missions de maintenance des locaux et du mobilier.

Châteauroux : ville et métropole en faveur des peines alternatives à l'emprisonnement

Le 10 octobre dernier, Châteauroux Métropole, la commune de Châteauroux et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Indre ont signé, en présence du préfet, une convention de partenariat dans le cadre de l'accueil des personnes exécutant des peines de travaux d'intérêt général ou de travaux non rémunérés. Jusqu'à présent, les personnes faisant l'objet de ces décisions étaient affectées au sein des services techniques (notamment Propreté) de la commune. Avec cette nouvelle convention, des missions administratives au sein de la commune et de la métropole (secrétariat, archivage...) leur sont désormais accessibles.

ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Mesure CIEC #1/
Mesure CIEC #2

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) permet un investissement d'ampleur dans les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus marqués, qu'ils soient situés dans des grands ensembles ou des centre-bourgs. Il engage des investissements pour la période 2014-2024 et des moyens renforcés permettant notamment d'avancer de deux ans les démolitions-reconstructions.

Fin 2016, plus de 40 protocoles de préfiguration avaient été signés et 7 000 démolitions ont déjà été actées. Les premières conventions seront signées au premier trimestre 2017.

Les financements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) ont été augmentés d'un milliard d'euros supplémentaires dans le cadre de la loi de finances 2017, les portant ainsi à 6 milliards d'euros.

Le 10 novembre dernier était signé le protocole de préfiguration du NPNRU pour les quartiers des Bâtes à Dreux et de la Tabellionne à Vernouillet. Les études de pré-conventionnement et d'élaboration du projet sont financées à hauteur de 346 000 euros par l'Anru, 106 000 euros par la Caisse des dépôts, le reste (soit 50 % du budget) étant financé par les deux villes et l'agglomération du Pays de Dreux.

MIEUX RÉPARTIR LE PARC SOCIAL SUR LES TERRITOIRES

Mesure CIEC #1/
Mesure CIEC #2

Afin de favoriser la mixité sociale, il est nécessaire de répartir la production de logements sociaux sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi le délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat vient en appui des préfets pour la mise en œuvre des mesures prévues par la loi à l'égard des communes récalcitrantes.

A également été prévue la signature de 200 contrats de mixité sociale visant à préciser les moyens que la commune carencée s'engage à mobiliser pour atteindre ses objectifs en matière de logements sociaux.

Enfin, la loi Égalité et Citoyenneté contient un volet exclusivement dédié au logement dans lequel il est notamment prévu de clarifier le périmètre d'application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), d'harmoniser les conditions de prise d'arrêtés de carence ou encore de mettre en place des mesures pour gagner en opérationnalité.

Dans la région Pays de la Loire, une étude engagée en septembre 2016, permettra de disposer d'un état des lieux partagé et d'outils de suivi sur l'occupation du parc social, afin de renforcer la mixité au sein du patrimoine locatif social.

REVOIR LES POLITIQUES D'ATTRIBUTION ET DE LOYERS DANS LE PARC SOCIAL EN FAVEUR DE LA MIXITÉ SOCIALE

Mesure CIEC #1/
Mesure CIEC #2

La politique d'attribution des logements sociaux est trop compartimentée entre les acteurs, souffre de trop de rigidités et ne se situe pas à la bonne échelle territoriale des enjeux. Les règles et le cadre des attributions et la définition des loyers peuvent conduire à pérenniser des inégalités dans l'occupation du parc social entre les territoires. Il est donc apparu nécessaire de mieux piloter les attributions en faveur de la mixité, à l'échelle des quartiers et des immeubles et de corriger les déséquilibres qui peuvent exister.

La loi Égalité et Citoyenneté responsabilise les EPCI dans la définition d'une politique d'attribution en faveur de la mixité sociale sur leur territoire. Ainsi, la loi fixe d'une part des objectifs généraux de relogement des ménages reconnus prioritaires, en faisant partager cet effort à tous les réservataires, et oblige, d'autre part, les EPCI à définir des objectifs de relogement des ménages pauvres en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour favoriser la mixité sociale dans le parc existant, la loi donne également davantage de souplesse aux bailleurs pour adapter les loyers.

La loi Égalité et Citoyenneté sera promulguée au mois de janvier. L'État s'est engagé à accompagner les collectivités et les bailleurs dans la mise en œuvre de la réforme des attributions et de la nouvelle politique des loyers.

Plusieurs territoires volontaires avancent déjà pour la mise en œuvre de la réforme des attributions et ont présenté leurs travaux lors du congrès de l'USH 2016, notamment Strasbourg, Lorient, Poitiers et Grenoble.

MOBILISER DES FINANCEMENTS POUR LE PATRIMOINE SCOLAIRE DES QUARTIERS

Mesure CIEC #3

Les moyens de l'Anru renforcés

L'accélération du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) s'accompagne d'une dotation d'un milliard d'euros supplémentaires. 100 millions d'euros sont dégagés dès 2017. Ce financement complémentaire permettra notamment de soutenir les projets de création et de réhabilitation des bâtiments scolaires dans les quartiers en renouvellement urbain. Il servira également à développer les équipements culturels, les lieux de médiation et les équipements sportifs. Ces équipements structurants pourront également bénéficier du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) ainsi que de la dotation politique de la ville (DPV) et, par anticipation, du troisième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3).

Une mission confiée à Olivier Klein, maire de Clichy-sous-Bois et Vice-Président du Conseil National des Villes (CNV)

Pour aller encore plus loin, Olivier Klein est chargé d'une mission d'accompagnement des partenaires de la rénovation urbaine, des représentants de la communauté éducative et des élus locaux. Cette mission vise à garantir une mobilisation efficace des moyens dégagés pour soutenir l'effort d'investissement des collectivités territoriales au service des bâtiments scolaires. Ces réhabilitations devront localement s'inscrire dans une stratégie embrassant l'ensemble des facteurs de réussite éducative. Son rapport sera remis dans le courant du premier trimestre 2017.

CRÉER DES SECTEURS COMMUNS À PLUSIEURS COLLÈGES POUR FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE

Mesure CIEC #1/
Mesure CIEC #2

82 projets engagés dans 46 départements pour la mixité sociale

Cette expérimentation, lancée au départ dans 25 territoires pilotes, porte désormais sur 82 projets répartis dans 46 départements. Elle a connu de premières réalisations dès cette rentrée, partagées entre les acteurs des territoires et les chercheurs lors d'un séminaire organisé par l'Éducation nationale. Le renforcement de la mixité sociale au sein des collèges conduit à travailler sur le redécoupage des secteurs, les modalités d'affectation des élèves mais aussi l'offre de formation des établissements. Le nombre de territoires pilotes sera doublé à la rentrée 2017.

La mise en place d'un secteur multi-collèges à Redon

Depuis la rentrée 2016, l'élargissement du secteur de recrutement des collèges et la prise en compte de l'objectif de mixité sociale dans la procédure d'affectation, permettent d'accueillir des élèves de catégories sociales plus diverses et d'atténuer les différences entre les établissements scolaires de ce territoire.

À Nancy, la création d'un secteur multi-collèges a été associée à un autre projet : la mise en place d'un dispositif bilingue franco-anglais dans le collège le plus défavorisé.

UN RÉSEAU DES CONSERVATOIRES POUR LA FORMATION ARTISTIQUE DES JEUNES

Mesure CIEC #2

Le « plan Conservatoires », mis en place en 2016, permet d'accompagner les conservatoires dont le projet comporte un volet ambitieux en faveur de la jeunesse, de la diversité artistique et culturelle, de l'irrigation culturelle des territoires et du développement des pratiques artistiques collectives.

Cette politique en faveur des conservatoires s'inscrit en complément de dispositifs de pratiques artistiques collectives dans les quartiers prioritaires, comme celui développé en musique par l'association « Orchestre à l'École » ou encore le Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (Démós).

Fin 2016, ce sont 19 nouveaux orchestres qui ont été créés avec un objectif de 30 orchestres concernant 3 000 jeunes, d'ici à 2018.

À partir d'octobre 2016, et ce pour trois années, 120 enfants de 7 à 12 ans de la Ville de Bordeaux, de la Métropole de Bordeaux et de la Gironde répartis en 8 groupes se verront confier un instrument et composeront un véritable orchestre : telle est l'ambition de Démós Bordeaux Métropole Gironde 2016-2019.

RENFORCEMENT DE LA SCOLARISATION PRÉCOCE

Mesure CIEC #1

La scolarisation précoce des enfants constitue un enjeu en matière de réduction des inégalités. La scolarisation des enfants de moins de trois ans s'élève aujourd'hui à plus de 20 % pour les élèves scolarisés en REP +. Le taux de scolarisation des moins de 3 ans est aujourd'hui, deux fois supérieur dans les réseaux relevant de l'éducation prioritaire par rapport à ce qu'il est hors éducation prioritaire. Il est prévu de renforcer les moyens affectés à ce dispositif et de poursuivre la sensibilisation des parents grâce à une meilleure coordination entre l'Éducation nationale et les acteurs des politiques sociales et familiales sur les territoires.

À **Marseille**, 35 classes ont été créées depuis trois ans pour accueillir les moins de 3 ans. Un guide à la scolarisation des élèves de moins de 3 ans permet d'informer les parents et de renforcer la coopération entre tous les professionnels.

Depuis 2013, l'**école Anne Frank à Argenteuil** (Val-d'Oise) accueille des enfants dès l'âge de 2 ans, au sein d'une classe limitée à 20 élèves. Cette classe relève pleinement du projet pédagogique et éducatif de l'école.

EXTENSION DES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Mesure CIEC #1

Le Programme de réussite éducative (PRE) a pour but la prise en charge d'enfants en « fragilité » repérés sur la base de critères multiples (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux).

52 nouveaux projets concernent, pour presque la moitié d'entre eux, des élèves scolarisés dans des établissements relevant des réseaux d'éducation prioritaire renforcée de l'Éducation nationale.

Les PRE permettent aujourd'hui, d'assurer la prise en charge de près de 100 000 enfants tous les ans, dans 80 % des cas dans le cadre de parcours individualisés. Cette extension s'accompagne d'une prise en compte renforcée des enjeux d'accompagnement à la parentalité.

Un nouveau programme de réussite éducative créé à Saint-Benoît (La Réunion)
Créé en juillet 2016, le PRE de Saint-Benoît s'appuie sur l'ensemble des acteurs et des ressources sur le territoire pour répondre aux enjeux de décrochage scolaire, de difficultés d'accès au sport, aux loisirs et à la culture, de prise en charge sanitaire et de mobilité. Il propose en outre un accompagnement aux parents dans leur fonction de premiers éducateurs.

LA CRÉATION DES PARCOURS D'EXCELLENCE

Mesure CIEC #3

Pour lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité des chances, les parcours d'excellence permettent d'accompagner des élèves de la 3^e à la terminale vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle ambitieuses et réussies. Un coaching collectif et des visites, notamment culturelles, leur seront proposés dès la classe de 3^e, puis ils bénéficieront d'un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée.

Les parcours d'excellence viennent renforcer et donner plus d'ambition au dispositif des cordées de la réussite en mettant en place un parcours accompagné de la 3^e à la terminale, pour les élèves volontaires des collèges REP+. Ce dispositif se généralise sur la totalité des collèges REP + cette année scolaire 2016-2017 et s'étendra ultérieurement aux collèges REP.

IUT de Strasbourg : Réussir plus fort

Les trois IUT (Schuman, Pasteur et Haguenau) de Strasbourg sont engagés aux côtés des collèges participants. Des ateliers hebdomadaires de 2h, avec un étudiant de l'IUT pour trois collégiens, se penchent sur la question de la méthodologie de travail, de l'orientation, de la confiance en soi...

Une immersion dans l'IUT, avec à la fois des enseignants, des étudiants et des professionnels, vient compléter cette action. En 2015, près de 200 collégiens et lycéens y ont participé.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Mesure CIEC #1

Le nombre d'élèves sortant du système éducatif sans qualification a connu au cours des 6 dernières années une baisse continue. Cette baisse s'accroît depuis 2015.

L'année scolaire 2016-2017 est ainsi marquée par l'amplification du plan d'action « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire », qui a pour objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs. Ils ont été moins de 100 000 en 2016.

Des expérimentations, telles que les parcours aménagés de formation initiale et la mise en place d'alliances éducatives, ont été engagées dès la rentrée 2015 pour assurer un accompagnement global et personnalisé aux jeunes en risque de décrochage. Ces dispositifs seront généralisés en 2017 à l'ensemble des académies.

Le droit au retour en formation est effectif depuis la rentrée 2015. Pour donner aux jeunes en situation de décrochage une deuxième chance d'accéder à la qualification, 12 500 bourses sont disponibles depuis la rentrée scolaire 2016. La mise en œuvre du décret du 26 octobre 2015 prévoyant des modalités incitatives de reprise de l'examen pour les élèves qui ont échoué à l'examen va être déployée de façon volontariste.

Afin d'associer les acteurs du monde économique à la lutte contre le décrochage scolaire, des clauses de formation sous statut scolaire seront bientôt introduites dans les marchés publics.

Le nombre de structures de retour à l'école est passé en cinq ans de 12 à 44

Par exemple, à Chalon-sur-Saône, un lycée de la nouvelle chance, le lycée Hilaire de Chardonnet a ouvert ses portes à la rentrée 2015 et permet à des élèves décrocheurs de bénéficier d'un retour en formation pour préparer un baccalauréat.

GÉNÉRALISATION DE LA GARANTIE JEUNES

Mesure CIEC #1

Pour favoriser l'accès à l'autonomie et à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans révolus en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude, la Garantie jeunes propose un accompagnement intensif et collectif d'une durée de douze mois, comprenant des mises en situation professionnelle. La Garantie jeunes est généralisée à l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2017 et constitue un droit ouvert à chaque jeune rencontrant ces difficultés. Les jeunes résidant en QPV expriment un réel engouement pour ce dispositif, notamment en raison des actions visant à faciliter les mises en situation professionnelle qu'il propose. 97 000 jeunes ont bénéficié de la garantie jeunes depuis trois ans.

Sur les 26 missions locales de la **région Bourgogne-Franche-Comté**, 20 portent à ce jour le dispositif Garantie jeunes. Parmi les jeunes accompagnés, près d'un quart sont originaires d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Ce dispositif suscite un réel engouement auprès des publics QPV en raison des actions visant à faciliter les mises en situation professionnelle.

DÉPLOIEMENT DU PARRAINAGE DES JEUNES PAR DES ACTIFS ET ANCIENS ACTIFS

Mesure CIEC #1/
Mesure CIEC #3

Un plan de développement du parrainage a été élaboré. Il s'appuie sur plusieurs leviers : des plans d'actions régionaux concertés visant la mobilisation de tous les acteurs et notamment des entreprises seront définis ; des outils seront mis à la disposition des professionnels (un guide pratique de création et d'animation au sein des entreprises) et des usagers (une plateforme nationale dématérialisée est en ligne). 7,5 millions d'euros y seront consacrés en 2017. Près de 25 000 jeunes ont pu bénéficier d'un parrainage en 2016.

Le tour de Bourgogne des 20 printemps du parrainage

De nombreuses initiatives ont permis de développer le recours au parrainage. Ainsi, près de 600 personnes ont eu l'occasion, du 21 mars au 7 avril 2016, de partager leurs valeurs autour du parrainage vers l'emploi, en participant au tour de Bourgogne des 20 printemps du parrainage.

La plateforme « coup de pouce 31 » met en place un système de parrainage et d'accompagnement des jeunes autour de leur projet social

L'association « coup de pouce 31 » développe en Haute-Garonne, des actions autour de l'engagement des jeunes et mobilise les réseaux d'entreprise locaux en faveur du parrainage pour l'emploi.

DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE DEUXIÈME CHANCE POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES DÉCROCHEURS

Mesure CIEC #1

Les dispositifs de deuxième chance s'adressent aux jeunes sortis du système scolaire sans aucun diplôme. Ils ont pour objectifs de leur donner la possibilité de poursuivre un cursus scolaire, de suivre une formation et de réussir leur entrée dans la vie active.

Ouverture de deux nouveaux centres Épide en 2017

Dans le cadre du CIEC, l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Épide) renforce ses capacités d'accueil. Entre 2015 et 2016, le nombre de places des 18 centres Épide a augmenté de plus de 25 %.



L'ouverture en 2017 de deux nouveaux centres dans le sud permettra de compléter la couverture territoriale et de faire bénéficier de ce dispositif un nombre encore accru de jeunes défavorisés.

Création d'un dispositif « Réussite apprentissage » pour 10 000 jeunes

Ce nouveau dispositif a bénéficié à près de 9 000 jeunes. D'une durée de 12 mois, il leur offre un accompagnement en amont de leur entrée en apprentissage et lors des premiers mois, pour prévenir les ruptures de contrat.

Le dispositif de formation 2^e chance proposé par l'Afpa a accueilli 2000 jeunes en 2016

Cette nouvelle offre de services « Déclic pour l'action » permet aux jeunes engagés dans un parcours d'insertion professionnelle, de découvrir et d'expérimenter des métiers.

DES JUMELAGES ACTIFS ENTRE ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CULTURELS DE L'ÉTAT ET LES ZONES DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE

Mesure CIEC #3

Les jumelages entre les équipements culturels et les quartiers prioritaires sont renforcés et permettent de bâtir des relations privilégiées au profit des habitants des communes intégrant une ZSP.



En Île-de-France, l'intégralité des zones de sécurité prioritaire (ZSP) sont couvertes par ces jumelages. Les conventions permettent aux diverses initiatives de fleurir sur tout le territoire.

23 prestigieux établissements culturels sont engagés comme l'Opéra de Paris, le Louvre ou le Musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly, mais aussi les châteaux de Fontainebleau et de Versailles.



Ces jumelages concernent également l'intégralité des ZSP dans le département du Rhône.

FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES DIPLÔMÉS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Mesure CIEC #3

Les jeunes diplômés résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) accèdent plus difficilement à l'emploi que les autres. C'est pourquoi, un appui complémentaire et spécifique leur est proposé par Pôle emploi et l'Association pour l'emploi des cadres (Apec).

1 675 jeunes diplômés des quartiers prioritaires accompagnés par l'Apec en 2015

Dans le cadre du dispositif « Initiative pour l'Emploi des Jeunes », l'accompagnement sur mesure proposé par l'Apec aux jeunes issus de l'enseignement supérieur a bénéficié en 2015 à 3 455 jeunes dont 45 % résidant en quartiers prioritaires. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et se compose de rendez-vous individuels et/ou d'ateliers de groupe.

68 % des jeunes diplômés des quartiers inscrits à Pôle emploi ont bénéficié d'un entretien entre avril et septembre 2016

Sur l'ensemble du territoire national, les agences Pôle emploi organisent des entretiens avec tous les jeunes inscrits (de niveau bac +3 et + et âgés de moins de 30 ans) résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ceux-ci bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans leur recherche d'emploi.



Dans le Rhône, tous les diplômés bac+2 et supérieur ont été reçus par une structure d'accompagnement à l'emploi afin de favoriser leur insertion directe dans l'emploi ou leur entrée en formation.

GARANTIR L'ACCÈS DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES À LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Mesure CIEC #1

Le service public de l'emploi se mobilise pour garantir un accès systématique de tous les publics en déployant des moyens en direction des quartiers prioritaires :

- Depuis octobre 2015, Pôle emploi a déployé 4 200 conseillers spécialisés dans la relation aux entreprises. Leur action (publication des offres d'emploi, mise en relation...) bénéficie fortement aux habitants dépourvus de réseaux personnels.
- 278 conseillers spécialisés ont été déployés depuis juillet 2015, pour assurer un accompagnement intensif aux jeunes résidant dans les quartiers prioritaires.
- 274 conseillers sont dédiés uniquement à l'accompagnement global dans les agences Pôle Emploi implantées en quartiers prioritaires, afin d'accompagner tous les demandeurs d'emploi à l'utilisation de ses nouveaux outils numériques,
- 1 800 jeunes en service civique ont été également accueillis et 2 200 sont prévus en décembre 2016, prioritairement dans les quartiers prioritaires.



Dans le Val d'Oise, Pôle emploi a renforcé son action à destination des jeunes des QPV par la constitution d'une équipe de 16 conseillers dédiés à l'accompagnement intensif des jeunes. Chaque conseiller accompagne environ 70 demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et mobilise l'ensemble des services de Pôle emploi (prestations, formations, mesures pour l'emploi, offres d'emploi réseau d'entreprises...).

38 105 contrats starters signés, dont le quart au bénéfice des jeunes résidants dans les quartiers prioritaires

Le contrat starter soutient les entreprises recrutant des jeunes (jusqu'à 30 ans) qui rencontrent des difficultés d'insertion. Cette aide représente 45% du SMIC. Le succès immédiat de ce dispositif auprès des recruteurs, a permis de dépasser l'objectif initialement fixé pour l'année 2015. 22 552 contrats ont été signés au cours de l'année 2016.

10 DÉLÉGUÉS DU GOUVERNEMENT AU CŒUR DES QUARTIERS

Mesure CIEC #2

Pour réaffirmer la présence de l'État dans les quartiers qui concentrent des difficultés particulières, 10 délégués du Gouvernement ont été désignés. Depuis l'été 2016, ils mettent en œuvre à titre expérimental de nouvelles méthodes de travail visant à obtenir plus rapidement et durablement des résultats tangibles et visibles pour les habitants. 2 délégués du Gouvernement supplémentaires sont en cours de recrutement.

Chargés de répondre aux problématiques majeures identifiées sur chacun des territoires concernés, et recrutés notamment pour leur expertise reconnue sur ces sujets, ils mettent en place des actions partenariales, en lien avec les habitants, font émerger et accompagnent les démarches innovantes et redonnent toute leur place aux forces vives sur chaque territoire. Sylvie Feucher, préfète, est chargée d'assurer la coordination nationale du dispositif. 400 000 euros ont été mobilisés pour soutenir les actions qu'ils ont initiées.

Marseille Nord : une déléguée du Gouvernement mobilisée en faveur de la santé

Directrice d'hôpital, la déléguée du Gouvernement dans le quartier de Marseille Nord a pour mission de répondre aux problématiques de santé sur ce territoire. À ce titre, elle pilote aujourd'hui 19 projets structurants comme par exemple la création d'une maison de santé ou la reconstruction d'un centre social de quartier. Elle participe également activement à l'appel à projet national « laboratoire d'innovation ».

CRÉATION D'UNE AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

Mesure CIEC #1

L'Agence France entrepreneur (AFE) a été créée le 13 avril 2016 et a pour objet de renforcer et mieux coordonner l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, prioritairement en faveur des territoires fragiles, notamment des quartiers prioritaires, des zones rurales et des Outre-mer. Son action vise en priorité à :

- favoriser les créations et les reprises d'entreprises plus pérennes et créatrices d'emploi par un renforcement de l'offre d'accompagnement ;
- aider au développement des TPE et PME qui créent de l'emploi ;
- innover pour créer un cadre plus favorable à l'initiative économique.

Outre un site tout public (www.afecreation.fr), l'AFE développe et anime un site qui s'adresse à tous ceux qui souhaitent créer leur entreprise et qui sont issus des quartiers (www.entreprisesdesquartiers.fr) et un site d'information et d'orientation dédié à l'entrepreneuriat féminin (www.ellesentreprennent.fr).

SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN OUTRE-MER PAR L'INNOVATION

Mesure CIEC #3

44 projets ont été sélectionnés en avril 2016, à la suite d'un appel à projet relayé par les préfets dans les Outre-Mer, pour lesquelles l'Économie sociale et solidaire (ESS) constitue un atout à valoriser (51 000 emplois et plus de 4 000 employeurs).

Un nouvel appel à projets a été lancé. Il a pour ambition de faire émerger des projets de l'ESS dans huit secteurs : l'auto-construction et l'habitat coopératif, la santé et les services sociaux, la mobilité durable, le numérique, l'économie circulaire, l'environnement et les économies d'énergie, les innovations touristiques, les circuits courts de l'agro-alimentaire. Un neuvième axe a été ajouté, portant sur l'intégration des territoires d'Outre-mer dans leur environnement régional.

Cet appel à projet permettra par exemple, de développer la promotion et l'exportation des savoir-faire locaux, l'intégration de partenaires des bassins régionaux dans des projets locaux, la mutualisation de démarches...

 **En Guadeloupe**, figure parmi les projets lauréats, le premier garage Solidaire « les Abeilles » porté par le réseau de suivi et d'accompagnement des personnes sous main de justice, isolées ou en exclusion.